

**L'emploi
ou l'environnement,**

**le chômage
ou les pollutions?**

Les années de plomb

C'est un vieux débat en forme de chantage que l'on ne devrait plus accepter au vu de ce qui s'est passé hier chez AZF - Toulouse, de ce qui passe aujourd'hui chez Métaleurop ou dans l'usine Nitrochimie de Billy - Berclau. Mort d'hommes, usines démantelées, emplois pulvérisés...

Prenons Métaleurop. D'un trait de plume, des "responsables" inaccessibles, chevaliers d'industrie à l'abri derrière les frontières d'un paradis fiscal, "des voyous de la terre", aurait pu marteler le Président de la République, ont décidé de fermer un site industriel après avoir pollué pendant cent ans toute une région. Peu leur importe que cette décision de fermeture ait été prise dans une région durement touchée par la récession, par le chômage. Ca n'est pas leur affaire! 600 personnes à la rue. Quelle importance! Métaleurop - Nord à Noyelles-Godault, c'était l'une des plus grosses fonderies de plomb d'Europe. Et comme toutes les entreprises dans lequel le plomb entre en fabrication, elle polluait. Une pollution continue, soutenue, vieille d'un siècle. Des sols contaminés à des kilomètres à la ronde. D'où un taux anormalement élevé de plombémie, la saturation chez les jeunes enfants, vivant à l'ombre des cheminées.

Métaleurop, c'était aussi le risque au quotidien. Nul n'a oublié les accidents survenus en 1989, 1990, 1993, 1994. 11 morts au total et de nombreux blessés... Métaleurop est venu, a produit, engrangé des bénéfices, généré des nuisances, a été le théâtre de drames inacceptables. Puis il s'en est allé, laissant derrière lui des salariés, des familles désemparées et, pour des généra-

tions, des hectares de sols contaminés, affectés par une pollution qualifiée "d'historique". Métaleurop n'est pas une exception. Rappelons-nous d'abord que, tout près de chez nous dans les années 2000, Sollac Atlantique, qui ne se faisait pas encore appeler Arcelor, lui avait ravi la première place au palmarès régional du plomb émis et dispersé dans l'environnement! Métaleurop n'est pas une exception. Il est aussi pour le moment l'exemple le plus frappant de la primauté que certains continuent d'accorder à l'économique sur l'environnement et la santé des travailleurs et des populations.



Dure leçon que feraient bien de méditer un certain nombre de responsables politiques, économiques, voire de syndicalistes, peu regardants sur le type de développement qui nous est proposé: usines à risques, déchets tous azimuts, sols et eaux de surface durablement pollués... Dure leçon dans laquelle nous trouvons inscrite la justification de nos actions et confortée notre volonté de ne pas baisser la garde.

J.S.

On lira pages 6 à 12, notre dossier:

Où va le monde rural?



Dialogue (pas imaginaire du tout)

entre un (grand) élu "responsable" et un président d'association "irresponsable"

- Alors, comme ça, tu veux faire fermer les usines...
- Pas du tout, où es-tu allé pêcher cela?
- Ben quoi : tu ne veux plus de fumée. Une usine ça fume!
- Précisément, je veux qu'elle fume moins. Il y a des technologies pour cela. Il suffit de les utiliser.
- Oui, mais ça coûte cher. Et nos industries sont confrontées à la concurrence...
- Je vais t'expliquer. Tu prends la sidérurgie. En Allemagne, en Suède, au Japon, la sidérurgie pollue nettement moins qu'en France.
- Ah ça, c'est vrai. Je suis allé au Japon. J'ai vu comment ça marchait.

- C'est plus propre là-bas que chez nous.
- - Je ne te le fais pas dire. Et la sidérurgie japonaise ne se porte pas plus mal que la française.
- - Mouais
- - Tu n'es pas sans savoir, comme tous les syndicalistes du monde, qu'il faut faire pression sur les industriels pour obtenir quelque chose. Eh bien, la protection de l'environnement et donc la santé, c'est la même chose. Si personne n'avait mis la pression, Sollac n'aurait pas installé une hotte aspirante sur la chaîne d'agglomération pour réduire ses émissions de poussières. Et Total continuerait de balancer dans l'atmosphère du SO₂ sans alerter qui ce soit. Tout l'environnement en profite et ces entreprises n'ont pour autant pas fermé leurs portes...
- - Mouais. T'as peut-être raison...

Développement durable

Regard

d'un Ami de la Terre

(extraits)

Ces derniers temps nos politiques de tous bords ont accommodé le développement durable à toutes les sauces. La Communauté Urbaine de Dunkerque n'a-t-elle pas été placée par le Journal "Les Echos" au top niveau du développement durable! Pourtant l'essor des techniques ne devrait se concevoir qu'au bénéfice de l'humain; lequel bénéfice ne doit pas être éphémère et à courte vue mais durable pour s'inscrire au tableau du progrès! Une condition essentielle à cela, c'est le respect des milieux et des équilibres naturels.

La politique de l'air

Les non-dits

de la politique de l'énergie

La France, qui chante cocorico en se dressant sur ses ergots nucléaires, va probablement s'inscrire dans une fuite en avant. Les coûts de démantèlement des sites nucléaires en fin de vie sont vertigineux; coûts directs de déconstruction, plus ceux exorbitants des déchets produits à gérer pendant des siècles! Si cela n'est pas du développement, au moins c'est durable! Alors, quand sera-t-il possible de connaître le coût authentique du Kwh électrique produit par le parc nucléaire? Le prix "officiel" actuel ne peut pas être incitateur pour favoriser de fortes capacités de production alternatives, même si quelques initiatives

encore isolées commencent à se concrétiser (éolien notamment).

La pression sans retenue de la pollution

Régionalement, la pression exercée par la concentration de sites classés Seveso ou similaires est devenue excessive. La proximité immédiate des populations met celles-ci en prise directe avec les pollutions: celles de l'air comme celles de l'eau, mais aussi avec des risques permanents liés aux incendies et explosions potentielles, ainsi qu'aux transports de matières dangereuses. Le développement du littoral a été et reste anarchique. Là aussi cette incohérence entraînera des conséquences durables pour tous.

La médecine commence seulement à tenter de déterminer le réel impact des polluants respirés à petites doses au cours d'une vie, au travail comme dans la cité. L'augmentation des maladies cardiovasculaires et des affections pulmonaires (asthme, toux chronique) ne peuvent qu'y être liées. La recrudescence des émanations de benzène par le tabagisme, les rejets des véhicules ou par certaines activités industrielles sont fortement suspectés d'être responsables du nombre grandissant de cancers.

Or, il y a des solutions :

- **Contrôle et analyse de tous les rejets industriels**, avec valorisation ou traitement de façon à les rendre "inoffensifs"; incitation à la recherche de nouveaux moyens techniques de traitement des émanations toxiques,
- **action sur les transports** : rendre les



automobiles "propres": nouveaux moteurs, nouveaux carburants ; réduction au juste nécessaire de la circulation des marchandises par voie routière et transfert à la voie d'eau et au rail.

Une gestion souvent incohérente de l'eau

L'eau est une ressource vitale pour l'humanité. Souillée et polluée elle peut devenir un vecteur de maladies. L'eau c'est beaucoup de contradictions, sinon d'incohérences. C'est, ici des précipitations excessives avec leur cortège d'inondations, mais là c'est l'eau qui ne tombe pas et qui entraîne des sécheresses sévères. Son prix a été multiplié par 10 entre 1970 et 2000. En zone rurale il varie du simple au double, selon qu'on y traite ou non les eaux usées. Il faut méditer certains chiffres : les agriculteurs prélèvent près de 70 % de l'eau de consommation durant la saison printemps-été, soit 11 % en moyenne annuelle, mais en participant seulement à hauteur de 6,5 % des dépenses...

Le prix de l'eau n'est donc pas juste et égal pour tous. En terme de qualité des eaux françaises, 8 % de la population est encore alimentée par une eau qui n'est pas conforme du point de vue de la microbiologie (présence de coliformes et de streptocoques). Les teneurs en nitrates augmentent dans 50 % des points de surveillance. En Loire-Bretagne et en Seine-Normandie les taux dépassent couramment les 40 à 50 milligrammes par litres (37 mg pour le Dunkerquois). Les conséquences mesurables en sont une eutrophisation des cours d'eau, entraînant l'apparition d'algues toxiques et même de plancton sécrétant des toxines (eaux rouges sur le littoral, abondance d'algues vertes...). Par ailleurs, on retrouve dans les eaux de surface et dans les nappes des pesticides, des herbicides et des insecticides. La France est le deuxième utilisateur mondial de pesticides ! En conséquence 95 % des eaux de surface présentent un risque biologique pour les espèces et nécessitent un traitement approprié pour rendre l'eau potable.

Si aujourd'hui 60 % de la population préfère boire l'eau en bouteille, c'est qu'elle sait bien que les molécules les plus diverses (au moins une centaine) se retrouvent fatalement dans les nappes et les cours d'eau. Aucune station d'épuration n'est capable d'éliminer cette centaine de substances chimiques.

Conclusion

Le moindre déséquilibre apporté aux milieux naturels peut avoir des conséquences incalculables et imprévisibles. C'est pourquoi un certain nombre de mesures fortes devraient être prises sans délai.



On est également champions en Développement Durable.

• Prenons le cas de la pêche : Le poisson se fait rare, il faut en limiter les prises ; donc réduisons le nombre de pêcheurs et leurs bateaux, modifions aussi leurs tailles de filets. Cela "paraît" raisonnable. Sauf qu'on a "oublié" de dire aux citoyens que plus de 50 % des prises s'effectuent par des bateaux-usines qui alimentent des fabriques de farines de poisson ! Est-il plus nécessaire pour l'humanité de disposer de farines de poisson que de poissons frais ramenés par de petites unités côtières qui préservent, elles, à long terme les emplois ?

• La déréglementation est devenue l'ossature d'un libéralisme sauvage qui permet de recruter des équipages de tous horizons, sans compétence maritime, ne parlant même pas une langue commune sur le même bateau. On peut faire de beaux discours sur les "voyous des mers" qui polluent sans vergogne volontairement ou lors "d'accidents maritimes", et s'écrier "plus jamais ça". Ces formules sont vidées de leur sens à chaque nouvelle catastrophe parce qu'elles se heurtent au cynisme des puissances économiques en concurrence pour la domination du monde, coûte que coûte.

• Il est temps de donner un nouvel élan à l'humanité. Pour en arriver là, il faut la volonté politique d'aboutir et d'activer les moyens techniques, humains et financiers. Pour ma part le terme de développement durable étant trop galvaudé, je préfère souscrire au développement raisonné.

Michel Verclytte



PRISON: **non** au grignotage du "Croissant vert"

C'est une évidence : la vieille prison de Dunkerque installée dans une vieille bâtisse édiflée en 1840 (!) a fait son temps. Il en va de la dignité de ses occupants : détenus et personnels pénitentiaires. Les autorités entendent la délocaliser. Fort bien. À condition toutefois de ne pas vouloir la transférer à Coudekerque-Village au beau milieu du "croissant vert". L'ADELFA a fait part de sa ferme opposition à la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Madame Roselyne BACHELOT. Vous trouverez des extraits de ce courrier ci-après. À ce jour, "notre" ministre n'a pas pris le temps, ni la peine d'y répondre. Ceux qui misent sur le développement durable apprécieront.



Lutte contre l'insécurité

Madame la Ministre,

Président d'une fédération d'associations de protection de l'environnement, j'ai l'honneur de vous faire part de l'inquiétude qu'elles manifestent, suite à l'annonce de l'implantation d'un établissement pénitentiaire dans une zone protégée de l'agglomération dunkerquoise. [...]

En toute confraternité

Le directeur de Teris SA, qui vient d'être autorisé de prendre le relais SEVESO de DuPont de Nemours à Loon-Plage, s'est "amusé" à expliquer à la Voix du Nord (23 mai): "Notre pollution annuelle, c'est 5 heures de pollution de toutes les entreprises dunkerquoises!"

Commentaire: dans ces conditions, qu'est-ce qu'"elles" doivent "cracher" à longueur d'année!

Nos associations n'admettent pas en effet que le choix du ministère de la Justice se soit porté sur un espace vert d'équilibre et de détente, "le croissant vert". Je vous rappelle que "le croissant vert" a été institué, voici une trentaine d'années - et repris ensuite dans tous les documents d'aménagement du territoire, dont l'Etat de 8 000 hectares de dunes ayant servi et servant à l'aménagement du nouveau port ouest de Dunkerque. Faut-il vous rappeler que le littoral dunkerquois se caractérise par sa forte industrialisation et que le choix d'aménager "un poumon vert", de Bergues à Zuydcoote s'est imposé à tout un chacun, y compris aux services de l'Etat? [...]

Nous espérons, M^{me} la Ministre, que vous ne manquerez pas d'intervenir dans un dossier intéressant de près le développement durable...

À quoi peuvent bien servir les enquêtes publiques?

Ainsi comme il fallait s'y attendre, par arrêté en date du 23 avril dernier, la Préfecture du Nord a octroyé à la Société TERIS « l'autorisation d'exploiter un centre collectif de traitement, valorisation et regroupement de déchets et solvants et de poursuivre la fabrication d'herbicides à Loon-Plage ».

Une fois de plus, les autorités n'ont tenu aucun compte des observations que l'ADELFA avait formulées lors de l'enquête publique. Mais au fait, la commissaire enquêteuse nommée par lesdites autorités avait-elle la volonté, voire les compétences de les prendre en compte?... Quoi qu'il en soit, à un site Seveso: Du Pont de Nemours, fabricant d'herbicides, succède un autre site Seveso: Térís, manipulateur de déchets spéciaux. La boucle est bouclée.

L'ADELFA n'a évidemment pas été insensible au sort du personnel laissé pour compte par le chimiste U.S., mais il faudra nous expliquer comment Térís, qui a toujours axé sa publicité sur le fait que « son métier, c'est la gestion des déchets spéciaux », peut être autorisé (aussi) à poursuivre l'activité de son prédécesseur, à savoir fabriquer des herbicides? À moins après tout, que les herbicides soient considérés purement et simplement comme des déchets!
Moralité: c'est, comme on dit, "du n'importe quoi!"

L'ADELFA "à la Une"

Ces derniers temps, l'ADELFA a été citée (ou devrait l'être) dans un certain nombre de journaux et publications: Que Choisir, Combat-Nature, VSD, Femme Actuelle, l'Express (juin), La Gazette Nucléaire, Urbis, Capital (juillet), La Voix du Nord, Zéphyr-Magazine, Le Phare, Les bulletins de Nord Nature et la Fédération Nature Environnement, Dunkerque Expansion, Radio-Delta, l'ASTV. On en oublie sûrement... Par contre, signe des temps (?), l'ADELFA n'est jamais citée dans Dunkerque-Magazine, ni par ID7.

Les articles parus (ou à paraître) étaient consacrés au procès Total, à la pollution et aux risques industriels sur le littoral, au risque "hydrocarbures" à la Centrale Nucléaire de Gravelines.

L'énergie en débat

Sept questions aux parlementaires

Dans le cadre du débat national sur l'énergie, l'ADELFA a adressé sept questions aux parlementaires du littoral.

➔ Pensez-vous qu'il existe en France une réelle politique de maîtrise de l'énergie? Que faites-vous concrètement pour la promouvoir? Que seriez-vous disposés à proposer pour la conforter?

➔ Pensez-vous que le transport par route des marchandises et des personnes est inéluctable? Que proposez-vous pour enrayer cette mécanique qui dilapide des énergies non-renouvelables et est facteur de grave insécurité?



➔ Avez-vous le sentiment que la France, par comparaison avec d'autres pays qui lui sont proches, consacre suffisamment de crédits à la promotion des énergies renouvelables?

➔ Entre le tout-nucléaire et le tout-pétrole, pensez-vous qu'il y a place pour d'autres technologies propres, ne générant pas (ou peu) de déchets? Citez celles dont vous avez favorisé ou favoriserez l'installation dans votre circonscription?
Êtes-vous favorable au développement de l'énergie éolienne? Y compris of shore?

➔ La France est le seul pays au monde où 77 % de l'énergie électrique sont produits par l'industrie nucléaire? Estimez-vous que cette option est saine, raisonnable, qu'il convient de la prolonger, voire de l'intensifier? À quel niveau se situe, à votre avis, un choix raisonné de recours à l'énergie nucléaire? Pensez-vous que le retraitement du plutonium et sa transformation en mox, - une technologie à laquelle la France est quasiment le seul pays à recourir - est fiable, sûre et économiquement rentable?

Nous avons reçu les réponses de Jack Lang et Michel Delebarre. Nous les publierons dans notre prochain numéro.

Marée noire et circuit de refroidissement des réacteurs nucléaires

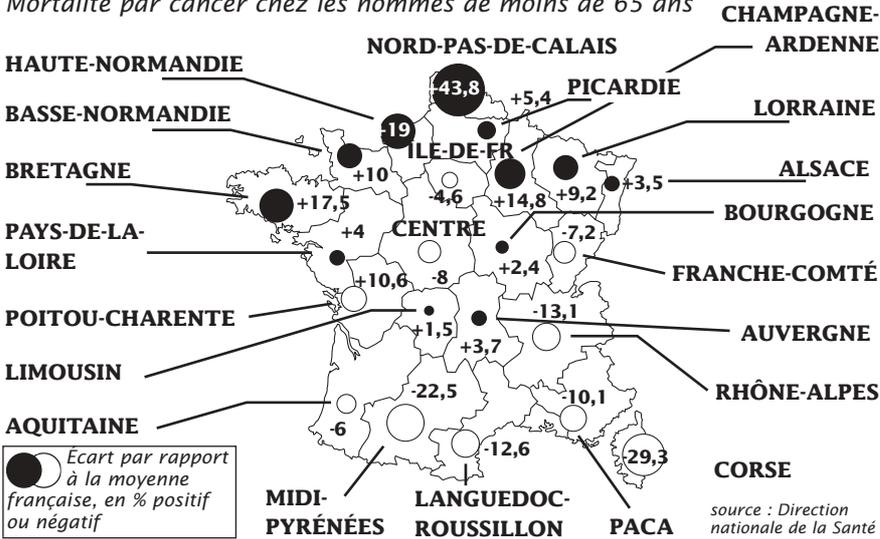
Voici 30 ans très précisément, le pétrole échappé des flancs de "l'Amoco Cadiz" souillait gravement les côtes de la Bretagne. Depuis qu'est-ce qui a changé? La situation s'est aggravée: les naufrages récents de "l'Erika" et du "Prestige" attestent que le droit à un environnement préservé continue d'être bafoué par la logique sordide du profit. La marée noire, on l'a vu ces derniers temps, se rapproche dangereusement des côtes de la Mer du Nord jusqu'alors relativement préservées. [...] Aussi, l'ADELFA a-t-elle fait part de sa vive préoccupation quant aux incidences possibles d'une pollution par nappes d'hydrocarbures sur le fonctionnement de la Centrale Nucléaire de Gravelines. L'on sait que le circuit de refroidissement de chacun des six réacteurs est alimenté par de l'eau de mer prélevée en énormes quantités ($250 \text{ m}^3/\text{sec} = 1 \text{ million de m}^3/\text{heure} = \text{plus que le débit de la Seine à Paris!}$) dans l'avant-port ouest de Dunkerque. On notera que la prise d'eau se trouve située à proximité immédiate de l'apportement pétrolier (APF) - ce qui n'est pas anecdotique du tout, vu les risques de déversement accidentel de pétrole dans l'avant-port!

Certes l'eau prélevée est filtrée par des "échangeurs" avec masques écrémeurs, mais de l'avis même d'EDF (réunion de la CLI du 28 mars 2001), en cas de présence de nappes d'hydrocarbures, si une pellicule grasse venait à s'installer sur ces échangeurs, ces derniers seraient rapidement obstrués et perdraient leur capacité d'échange thermique. En espérant que l'alerte soit donnée (qu'advient-il d'un "mazoutage" de nuit?), EDF se trouverait contrainte d'arrêter rapidement les réacteurs dont le refroidissement ne pourrait plus être assuré.

Scénario-catastrophe tout à fait improbable? Assurément non, puisque - et le problème que nous avons soulevé a de nouveau été évoqué lors de la réunion de la CLI du 6 mars 2002 - EDF a lancé des études en vue de mettre en place un barrage flottant permanent devant les masques écrémeurs. Aux dernières nouvelles, cette "solution" peine à trouver son application, en raison notamment du fait que ce barrage serait soumis aux variations des marées et aux courants... Le temps presse néanmoins, au vu de l'actualité la plus récente, pour que se dégage une solution assurant la mise en sûreté effective des réacteurs, en place en bord de mer.



SURMORTALITÉ DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS
Mortalité par cancer chez les hommes de moins de 65 ans



« À quelque chose, malheur est bon ! »

L'on se souvient que la condamnation en décembre dernier de trois dirigeants de la raffinerie TOTAL, de Mardyck, pour n'avoir pas alerté en heure et en temps les riverains de cette entreprise des risques qu'ils couraient à la suite d'émissions intempestives de dioxyde de soufre (SO₂), avait créé un vif émoi dans les milieux industriels du littoral. Or - divine surprise! - interviewé en Mars par un journaliste de "Dunkerque-Expansion", le directeur de la raffinerie a reconnu implicitement que l'action menée notamment par l'ADELFA a eu des tombées tout à fait positives.

Titre de l'article: "Plus pointilleux que les associations..." (D.E. Avril 2003)

Extraits: « le raffinage de TotalFinaElf a fait son retour d'expérience. Cela provoque des changements qui s'apparentent un peu au monde du nucléaire. Depuis le 3 avril (2002), on informe plus et plus vite. Trois minutes de dérèglement et de fumée noire, et un fax part à la DRIRE. Visible ou invisible, toute pollution incidentelle donne lieu à la rédaction d'un même fax destiné également aux communes voisines, à Opal'Air, à la sous-préfecture, et à l'ADELFA [...] Nous en tirons les conséquences (de la condamnation). Cette méthode est étendue à l'ensemble du parc français de raffinage de TotalFinaElf. Elle est intégrée à notre démarche de progrès [...] Les procédures ont été resserrées sur tous les plans, le personnel de nouveau sensibilisé. Ce n'est pas parfait, mais les progrès sont notables », pense le directeur.

Commentaire final du journaliste: « brutalement douché par le scandale, l'industriel réagit fort et va bientôt devenir plus pointilleux que les associations. » (sic)

Tout bien pesé, on se demande vraiment pourquoi les dirigeants de la raffinerie Total ont fait appel de la décision prise à leur rencontre par la Justice!

L'ADEELI annonce que l'on peut découvrir les dunes flamandes en famille, et ce jusqu'au 30 septembre, grâce à la "musette des dunes" (un sac facile à transporter contenant divers accessoires de découverte) et qu'elle organise diverses visites guidées franco-belges desdites dunes, tant en France qu'en Belgique, les samedi 12 juillet, 9 août et mardi 12 août.

Renseignements:
rue Jean Delvallez
59123 Zuydcoote
Tél. 03 28 26 86 76

Quand c'est bien, on le dit

Depuis plusieurs mois, la mairie annexe de Petite-Synthe est alimentée en électricité et en chauffage par une pile à combustible. Plus récemment, le poste de commandement du trafic routier de la CUD est passé à la même technologie pour gérer l'ensemble des feux tricolores de l'agglomération.

Le principe de fonctionnement de la pile à combustible est le suivant: l'hydrogène est obtenu par transformation du gaz naturel dans un réacteur chimique appelé réformeur. Quant à l'oxygène, il est obtenu à partir de l'air. Le courant continu est alors produit suivant le même principe qu'une batterie, à partir de l'utilisation d'hydrogène et d'oxygène, pour être ensuite transformé en courant alternatif dans un convertisseur électrique. Outre le caractère novateur de l'opération, on retiendra que chaque pile d'une puissance électrique de 4 kW a un rendement énergétique supérieur aux filières classiques et qu'elle ne rejette pour tout déchet que de l'eau et un minimum de dioxyde de carbone obtenu lors du craquage des molécules hydrogénées.

Quand c'est pas bien, on le dit aussi

La Communauté Urbaine invoquera la fatalité, un sort contraire... Certes, mais voilà des mois et des mois maintenant que le chantier du Centre de Valorisation Energétique, autrement dit l'incinérateur, est en "carafe". Seul équipement susceptible d'ores et déjà de fonctionner: le bâtiment d'accueil du public! On en sourirait presque, en se disant que la CUD aurait été mieux inspirée de suivre l'avis formulé par le commissaire lors de l'enquête publique qui précéda la mise en chantier, si cet aléa dans "une histoire qui a de l'avenir" n'accentuait la dérive en termes de coûts supportés par les contribuables. Une taxe d'ordures ménagères majorée de 33 %: ça ne fait plus rire personne. Et si la CUD tirait parti de cet avatar pour réfléchir à la mise en place ou la réactivation de "solutions" plus mesurées en termes d'investissements, plus efficaces en terme de valorisation. Le retour au développement durable en somme!

Ubiquité

Par courrier, le conseiller général du canton de Gravelines, M. Jean-Claude Delalonde nous prie de préciser que "l'entreprise Aluminium-Dunkerque n'est pas seulement située à Loon-Plage, mais également à Gravelines". Également que "Total Raffinage Distribution n'est pas implantée sur la commune de Loon-Plage, mais sur celle de Mardyck-Dunkerque. "Qu'en conséquence, nous aurions dû titrer: "Total Mardyck-Dunkerque en procès", et non "Total Loon-Plage en procès". Dont acte.



Où va le monde rural ?

Quand nous disons que la campagne est belle, c'est lorsqu'on la regarde en période de vacances par le petit bout de la lorgnette. Les pages qui suivent prouvent en effet qu'elle est bien malade de sa surexploitation. C'est la plus grande décharge à ciel ouvert de France, admise comme telle par tous nos politiques sans distinction. Il leur est en effet plus profitable de défendre l'électeur contre les aléas de la nature (zones sinistrées et autres) que de défendre la nature contre des électeurs potentiels, lorsqu'ils sont des pollueurs, éventuellement regroupés en coopératives.

Prenons l'enquête publique

Dans l'esprit, elle a pour objet d'informer et de trouver des solutions acceptables pour chaque dossier présenté. En réalité, elle sert à donner bonne conscience à ceux qui en sont à l'origine : l'administration qui déclare le dossier correct sans toujours contrôler la véracité des informations qui y sont contenues ; le commissaire enquêteur qui, selon M^{me} Bouchardeau, devrait être un honnête homme, un sage, un pédagogue sachant écouter, comprendre les préoccupations du public et s'en faire l'interprète auprès du maître d'ouvrage, alors qu'en fait, payé pour accomplir cette tâche (38,10 euros la vacation horaire), il n'a aucune obligation de résultat sauf celle de ne pas faire de vague...

Le Conseil Départemental d'Hygiène

Second rempart contre toutes les dérives mettant en cause la protection de l'environnement, le CDH est constitué de membres, compétents dans leur partie, mais pour la plupart incompetents face aux dossiers qu'ils doivent examiner. Quant aux maires, ils ont toute latitude, si bon leur semble, de bloquer l'ac-

cès aux dossiers en contournant la loi ou de mener des combats d'arrière-garde : à Esquelbecq, l'accès de la photocopieuse municipale pour par exemple, retranscrire le rapport d'un commissaire enquêteur est gratuit pour toutes les associations, sauf celle qui défend l'environnement. On imagine ce que doit rapporter au Trésor Public le cheminement d'un chèque de 1,38 euros préalablement enregistré!!!

On le voit : dans notre beau pays, le pouvoir, celui de l'immobilisme, s'autogénère. Les autorités montent les dossiers, s'autocontrôlent et rendent leur verdict, prévisible dès l'origine...

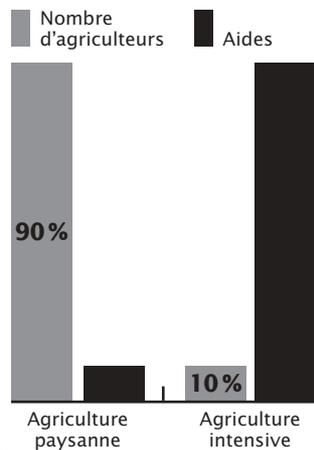
Faut-il laisser faire, demanderez-vous, que peut-on faire ? C'est simple : il faut mettre en place un contre-pouvoir actif, performant, efficace. Comment ? En créant dans chaque village un comité de défense (appelez-le comme vous le voulez!), sans attendre qu'un projet vienne vous sortir de votre léthargie.

Il existe de tels comités à Steene, Herzele, Warhem, Esquelbecq, Oudezele, Wormhout, Wylder, plus loin à Steenvoorde. Cela fait une force sur le terrain. Pas de complexe : nous avons tous des compétences acquises lors de l'étude de nos dossiers, nous avons tous suivi le même parcours du combattant en tentant de jouer le jeu de l'enquête publique.

Pourquoi ne pas regrouper nos forces et faire front face aux pouvoirs publics, aux "autorités", aux commissaires enquêteurs, pour être enfin écoutés, pris en considération ?

Nous pouvons mettre en place, émanant de nos comités, un groupe de "sages", capable de se pencher sur un dossier, l'analyser avant même l'enquête publique. Ce contre-pouvoir redonnera sa chance à l'environnement. Dans le strict respect de la loi.

par Edmond Kociszewski, secrétaire de l'association de défense des Esquelbecquois, secrétaire adjoint de l'ADELFA



La pollution à la campagne

Un cas récemment évoqué par la presse racontait l'histoire de ce père de famille qui, ayant décidé de vivre à la campagne, s'était installé dans une ancienne ferme perdue en pleine nature dans le sud de la France. L'endroit paraissait particulièrement protégé de toute pollution... Oui, mais voilà : la mort des quatre chiens du malheureux acquéreur a permis de découvrir que le site avait été utilisé auparavant à des fins industrielles et que

le sol de cette propriété regorgeait de produits extrêmement toxiques.

La campagne n'est plus, tant s'en faut, le havre de santé idéalisé par les citadins stressés, avides de silence et d'oxygène. Si l'air que l'on y respire est en général plus sain que celui des villes, le sol et l'eau peuvent cependant s'avérer nocifs et le silence n'est pas toujours au rendez-vous.

Les pollutions de l'eau

Constituant 70 % du corps humain, l'eau est le premier et le plus important de nos aliments. Les produits et résidus des industries chimiques et agro-alimentaires polluent chaque jour, à doses croissantes, l'eau des fleuves et des nappes phréatiques. Cette eau est ensuite retraitée à grands frais et rendue potable par des procédés physico-chimiques, eux-mêmes sources de pollution.

En ce qui concerne l'eau, sont également en cause le plus souvent les nitrates qui proviennent essentiellement des fertilisants agricoles azotés (ammonitrates) ainsi que des déjections animales (lisiers).

Les dangers des nitrates

Les risques de cancers gastro-intestinaux sont les plus évidents même si comme toujours, certains scientifiques ainsi que l'OMS, dans l'une de ses publications, estiment qu'il n'existe pas de preuve d'une association entre, d'une part, l'exposition aux nitrates et nitrites et, d'autre part, les risques de cancer. Trop d'intérêts sont probablement en jeu mais les nitrates (NO₃) sont en cause puisqu'ils se transforment non seulement en nitrites (NO₂) par l'action des glandes salivaires, mais peut-être aussi en nitrosamines dans l'estomac. Or le pouvoir cancérigène des nitrosamines a été démontré sur l'animal et l'homme.

Du reste, afin de protéger les personnes sensibles (nourrissons et femmes enceintes) la réglementation vise à réduire l'exposition aux nitrates contenus dans l'eau et les denrées alimentaires. Elle fixe ainsi des teneurs maximales pour certains produits, tels que la laitue et les épinards dont les teneurs maximales varient de 2 000 à 4 500 mg de nitrate par kilo. De même l'eau potable ne doit pas contenir plus de 50 mg/litre de nitrate.



source: INRA

Les mesures de protection

Les teneurs autorisées

Si la France s'en tient ainsi à 50 mg/l, les normes européennes sont, elles, seulement de 25 mg/litre. L'O.M.S (Organisation Mondiale de la Santé), a estimé, pour sa part, que le seuil maximal d'absorption par jour pour un

adulte ne devrait pas dépasser un total cumulé de 230 mg/jour. Notons cependant qu'en 1960, on utilisait au maximum 90 à 100 kg d'azote par hectare et par an contre 500 voire 1 000 kg de nos jours.

Les dispositifs de surveillance

L'outil de surveillance et de prévention en matière de santé publique est hors d'état d'assumer les tâches de prévention, voire même d'observation...

Ainsi l'analyse des cours d'eau n'est prescrite dans les zones rurales selon le débit du courant que tous les 2 à 5 ans.

Par ailleurs, l'eau dite "potable", en France, dépasse parfois de trois fois en concentration de germes divers les seuils établis par l'OMS! En outre, certains produits de traitement des eaux sont eux-mêmes toxiques.

Ainsi, dans son n° 257, la revue "Que Choisir" a dévoilé, à la suite de la désinfection par le chlore de l'eau dans les grandes villes, la présence de dérivés organochlorés, dont le trihalométhane, à l'action cancérigène reconnue depuis 1974.

À la direction de la Santé, M. Tricard déclarait: « On préférera éviter un risque bactériologique immédiat plutôt qu'un risque cancérigène à long terme! »

L'état de lieux dans la région

Des mesures effectuées dans les watergangs, fossés, et rivières du bassin versant de l'Yser, donnent des valeurs de 10 à 50 mg/litre l'été et de 50 à 110 mg/litre l'hiver, en fonction des conditions climatiques et selon le lieu des prélèvements.

La nappe phréatique superficielle (- 7 mètres) est en constante augmentation en ce qui concerne la teneur de nitrate qui tourne actuellement autour de 110 à 150 mg/litre. Vous pourrez retrouver ces valeurs sans effort à la source de Bollezeele, au lieu-dit "les Cinq Rues" près de l'Yser.

La nappe phréatique profonde (-150 mètres) titrait 0,5 mg/litre en 1987 mais combien aujourd'hui? En campagne, cette nappe est surexploitée et gravement menacée par au moins trois phénomènes:

- les forages
- les épandages
- les stockages

Les forages

En dépit d'une législation relativement stricte qui assujettit le creusement de forage à une enquête publique, dans les faits les forages se multiplient sans aucune précaution pour les sols qu'ils fragilisent comme pour la nappe profonde qu'ils épuisent. À titre d'exemple, on peut citer le cas de la commune d'Esquebecq, où sévit contre l'avis des riverains et l'expertise du laboratoire régional des Ponts et Chaussées de Lille, une entreprise d'élevage de volaille.



Saisie de cette affaire, l'administration a répondu que « le forage est effectué dans une nappe profonde qui ne vient pas en concurrence avec celle utilisée pour l'alimentation en eau potable. Il ne saurait modifier la qualité de l'eau... »

Il existe d'autres exemples et tous démontrent l'incurie de l'administration dans ce domaine qui autorise (ou ferme les yeux sur) ces forages tandis que les risques de fissuration des sols s'accroissent. Alors qu'avec eux, s'accroissent également les risques de pollution de la nappe profonde par migration de la nappe superficielle ou d'eaux saumâtres.

Les épandages

Là encore, le législateur est très strict au sujet des épandages et là encore les faits sont tout autres! Alors que chaque exploitant reçoit un extrait du code permanent de l'environnement en même temps que l'arrêté préfectoral l'autorisant à exercer son activité, il s'avère que ces textes, même s'ils ont le mérite d'exister, ne sont pas appliqués ou alors sont interprétés par chacun à sa convenance. Ce qui, bien entendu, ouvre la porte à toutes les dérives.

Ainsi, si la météo prévoit une période de pluie, il est courant d'assister à un ballet de cuves à lisier sur les routes de campagne afin d'épandre au plus vite, en espérant que la nature lavera l'affront fait à la terre. Il en va de même avec l'interdiction d'épandre en période de gel souvent ignorée car si le dégel est précédé d'un peu de neige ou d'une légère pluie, c'est tout bénéfique: en ce cas tout se retrouvera au watergang, sans rentrer dans le sol avec un gain certain de temps et de fuel, puisqu'il n'y a plus d'obligation d'enfouissement. Mais le fin du fin consiste à semer de l'engrais vert sur une zone épandue avant l'hiver pour se donner bonne conscience à moindre frais tout en prouvant de surcroît aux pouvoirs publics sa bonne volonté. Ensuite en cas de problème de gestion des lisiers, il sera plus facile de se débarrasser d'une seconde couche sur la parcelle emblavée et gelée. Ce qui se pratique au su et vu de tous sans que cela ne gêne en rien les autorités.

Le stockage des boues

La nappe phréatique superficielle est enfin polluée par des nitrates et des métaux lourds résultant d'une percolation en raison du non respect du stockage des boues, des tas de fientes, des tas de fumier. La mauvaise tenue de certaines exploitations obsolètes faites de bric et de broc, bâties dans une anarchie la plus complète s'explique par l'impératif de rentabilité maximale au détriment le cas échéant, des contraintes d'environnement. Comme l'a dit un des éleveurs rencontrés, homme public de surcroît: « Je suis dans les normes, j'ai eu une visite des inspecteurs des installations classées, ils n'ont rien trouvé à redire » (sic). Si effectivement les inspecteurs

ont accepté de voir l'écoulement du lisier dans le fossé, le bac de réception des animaux morts garé sur la voie publique à 100 mètres de l'entrée de la cour pour faciliter le ramassage par le camion d'équarrissage, la fermeture dudit récipient par un simple parapluie etc, c'est qu'il est grand temps de mettre fin au laxisme et aux passe-droits.

À cet épandage "agricole" traditionnel s'ajoute l'épandage massif des boues en provenance des stations d'épuration des eaux usées des grandes villes. La gestion de cette pollution croissante s'ajoute à la précédente et ne fait qu'aggraver les problèmes. Les céréaliers de la Beauce et de la Brie refusent à présent d'épandre les boues de la région parisienne.

En outre s'il est facile d'épandre un liquide, voire un solide d'une manière assez homogène, épandre un produit pâteux s'avère plus compliqué: de ce fait ces matières sont souvent stockées en bout de parcelle afin qu'elles s'humidifient suffisamment pour permettre un épandage qui reste imparfait et qui entraîne des excès de matières par endroit et par conséquent une concentration dangereuse de polluants.



L'État mis en cause pour son laxisme face à la pollution des eaux par les nitrates.

Le Monde
20 avril 2001

Quaëdypre :
Stockage
à proximité
immédiate
d'un watergang

Que fait l'administration pour lutter contre ces infractions: rien! Elle ne se donne aucun mal pour appliquer et faire respecter les textes. De l'aveu même d'un conseiller général lors d'une réunion municipale dont l'ordre du jour comportait la question de l'autorisation de l'accroissement de la production d'une porcherie: « le Préfet n'a aucun moyen d'obliger à respecter les arrêtés qu'il émet. Il ne reste que le bon vouloir de l'agriculteur ».

La dernière trouvaille est de mettre la région Nord en zone structurelle surveillée. Cette décision risque de faciliter l'attribution d'aides à la mise en conformité des dépassements de production animale et d'officialiser ainsi les surproductions. En ce moment on assiste donc à une recrudescence de demandes d'augmentation de production de porcs et de poulets dans la région, avant qu'il ne soit trop tard.

Le recyclage des lisiers : une ébauche de solution

Le recyclage des lisiers pourrait s'opérer par le biais des Centres de Valorisation Thermiques (CVT). La Bretagne a fait des essais de valorisation de lisier par évaporation dans des unités pilotes, les résultats sont encourageants. Le procédé à petite échelle



reste onéreux mais les essais effectués un peu partout en France prouvent que c'est une des solutions envisageables. Ainsi le CVT prévu à Loon-Plage, tout comme celui de St-Brieuc, transformera les boues en granulés qui, associés à des boues classiques, devraient permettre de limiter les dégâts. Il devrait fonctionner pour un volume de 35 000 tonnes de boues de station d'épuration d'eaux usées classiques et 10 000 tonnes de stations d'épuration d'eaux industrielles. Si dans le premier dossier de l'enquête publique la gestion de ces granulés s'effectuait dans un flou artistique mais sous contrôle préfectoral, le nouveau projet relatif au CVT de Loon-Plage se contente d'évoquer une valorisation? Que fera-t-on des 45 000 tonnes qui sortiront du CVT de Loon-Plage?



Une association de défense de son environnement n'a pas pour vocation de s'opposer systématiquement aux techniques industrielles existantes mais de faire en sorte qu'elles s'avèrent les moins polluantes possible. Dans le monde agricole, la séparation entre la production des déchets d'une part et leur gestion d'autre part permettrait probablement d'optimiser le système en réduisant les nuisances.

Le lisier pris comme déchet serait traité administrativement comme tel, avec les mêmes contraintes que celles qui concernent les emballages papiers, plastiques, ou métallique. Les surplus de lisier non épandus pendant une campagne pourraient être traités thermiquement pour en faire des granulés facilement transportables et exportables comme produit fini.

Le concept ou plutôt la formule toute faite "développement durable" inspire tous les propos politico-industriels bien pensants sans, bien entendu, qu'il soit jugé nécessaire de mettre ces beaux discours en application. Ça coûterait un peu cher sans rien rapporter immédiatement! Il faudrait cependant et sans attendre, adopter toute une batterie de mesures telles que la mise en place d'un système de collecte du lisier et des fientes de poulet, l'interdiction pure et simple et de l'importation des déchets belges de l'épandage sauvage, la réduction drastique de la fabrication d'engrais chimiques en quantité par trop excessive et l'usage coercitif et réglementé de boues d'épandage retraitées.

Les pollutions sonores : doublement en cause à West-Cappel

Il paraît ridicule de parler de bruit à la campagne et pourtant l'ADELFA a déjà été sollicitée par deux fois au sujet de nuisances sonores en campagne. La première affaire concernait le chenil de l'Yser, l'autre dossier : les établissements Cardinael, de West-Cappel.

Le chenil de l'Yser

l'agrandissement de cet établissement situé à West-Cappel nécessitait une autorisation préfectorale précédée d'une enquête publique. Situons le contexte : au milieu de nulle part, en pleine campagne, ce chenil s'est donné pour vocation d'être un "trois étoiles" de la gent canine. Si les installations existantes donnent entière satisfaction aux clients, propriétaires des chiens, le bruit engendré par ceux-ci gêne considérablement le voisinage. C'était la première fois qu'une enquête publique avait pour objectif principal la lutte contre le bruit, la jurisprudence à ce sujet étant quasiment nulle : elle se rattache à celle des porcheries!

À la demande de l'Adelfa, qui relayait celle de riverains, le dossier a été revu et les exploitants ont mis en place ce qui leur était demandé, notamment des claustras pour empêcher les chiens de voir ce qui se passe à l'extérieur (et donc d'aboyer à tout propos), une musique d'ambiance pour apaiser les animaux. Ce simple dispositif devrait diminuer les nuisances de 70 %. D'autres mesures sont envisagées. Pour ne pas perdre sa clientèle et honorer ses engagements, l'établissement a prévu de procéder par étapes. Le projet d'aménagement des locaux est donc évolutif, il s'alignera, pour finir, très exactement sur les souhaits de la préfecture. Ce dossier est en attente.

Nuisances causées par les Ets Cardinael de West-Cappel

Les Ets Cardinael sont implantés au centre même du village de West-Cappel. Cette entreprise achète les productions agricoles (pomme de terre, céréales, etc.) et vend les produits nécessaires à la culture (engrais, amendements, produits phytosanitaires, dés herbants et autres). Elle possède une bascule ainsi qu'un hangar, situés donc au centre du village, où sont entreposées les récoltes. On y procède à la pesée des véhicules à vide, puis à leur chargement.

En 1996, la bascule reste au centre du village, mais l'entreprise décide de stocker les récoltes dans un nouveau hangar à l'extérieur. Le maire prévient alors par courrier les riverains que dorénavant la route reliant les deux hangars sera interdite de stationnement, que la circulation des engins se trouvera multipliée par deux. Cependant, en août

Surproduction,
baisse de
la demande
et de l'exportation
remettent en cause
la production
industrielle.

Libération

de cette même année 1996, il ordonne par arrêté municipal l'interdiction de stationnement sur cette route du 10 au 31 août. Et la même procédure est utilisée dans les années qui suivent au détriment des riverains. Le 7 juin 1999, en désespoir de cause, deux riverains demandent au maire de faire déplacer la bascule des établissements près du hangar à l'extérieur du village et ainsi les camions pourront être chargés dans les hangars, ce qui évitera le réenvol de produits. La mairie ne daigne pas répondre... À ce jour

rien n'a changé. Si, le nom du chemin de Bambecque qui est à présent rebaptisé route de l'Yser. L'un des riverains s'est résolu à déménager et l'autre, Mardyckois d'origine, après avoir quitté une zone polluée se retrouve dans la même configuration sonore qu'en ville! S'il est au courant de la situation, le Préfet est jusqu'à présent absent du débat, laissant au maire carte blanche pour agir à sa guise.

(à suivre)

Où en est le projet de poulailler industriel au cœur d'Oudezeele ?

Situé au pied du mont Cassel, Oudezeele est un petit village typique de la région des monts de Flandre.

L'été dernier, l'annonce d'un projet de construction d'un poulailler industriel de 48 300 poulets de chair au centre du village par Staelen-EARL a fait bondir les habitants. Ce projet va en effet se situer à moins de 300 mètres de l'école du village et 50 % de la population se trouvent dans un rayon de 600 mètres sous les vents dominants! Le plan d'épandage se situe au beau milieu des chemins de randonnées.

Les habitants de la commune ont constitué un comité d'action et de défense, le CADO (!), avec pour objectifs : défendre les intérêts des Oudezeeleois contre la menace qui pèse sur leur patrimoine et leur environnement, faire face à un véritable non-sens économique et écologique (on ne parlait pas encore de peste aviaire).

L'association a fait circuler une pétition sur le village, le groupement des éleveurs de volaille une contre-pétition parmi les agriculteurs sympathisants de la FDSEA. Dans la commune, une bonne partie du conseil municipal est contre le projet. Le maire, agricultrice de profession, est "pour". Pendant la réunion du conseil, les membres de la FDSEA sont venus "occuper" les lieux, interdisant ainsi son accès aux membres de l'association. Ce qui a permis à ces derniers de "faire la une" de la presse avec leurs banderoles, pancartes, calicots. C'est dire que la manœuvre mise en place contre les opposants n'a pas été couronnée de succès, d'autant plus que le conseil municipal a voté majoritairement contre le projet! Le village s'est retrouvé comme à Clochemerle: divisé.

Depuis, le maire, pourtant présidente de la commission "tourisme et environnement" de la Communauté de

Communes du Pays des Géants, également présidente du comité de rivière de l'Yser qui prône le développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement, utilise tous les moyens mis à sa disposition de par sa fonction pour faire passer le projet. Exemple: il y eut le refus opposé d'accéder au dossier du commissaire enquêteur. Après intervention du représentant de l'Adelfa auprès de la préfecture, l'interdiction fut levée...

À ce jour, où en est le projet? Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable avec réserves. Le préfet, lui, a demandé un complément d'enquête pour calmer le jeu. Le maire pousse à la roue, sachant bien que la région sera mise prochainement en zone structurelle surveillée, que ce type de projet à l'avenir ne passera plus. On regrettera bien sûr que cette élue sacrifie en fait le bien-être d'une collectivité pour faire de sa commune l'équivalent d'une des plus importantes décharges à ciel ouvert.

Le Comité d'Action et de Défense des Oudezeeleois



Effets pervers

Le département du Nord, donc la Flandre, a été classé "zone vulnérable aux nitrates". Toutefois, ce classement ne sera effectif qu'en Janvier 2004!

À votre avis, pourquoi y a-t-il actuellement en Flandre autant de demandes de création ou d'extension d'élevage industriel? Hypocrisie?

La justice donne raison à Looweg

La redevance était injustifiée

Association LOOWEG

Le Chemin de l'Eau
249 Rue du Canal
59380 WARHEM
Sous-Préfecture de
Dunkerque n° 8791
Parue au journal officiel
le 21 novembre 1998
Membre de l'ADELFA

L'Association LOOWEG (Le Chemin de l'eau) existe depuis octobre 1998.

Son objet : La défense des Intérêts collectifs et individuels de ses membres.

Le démarrage a été décidé par des usagers de l'assainissement "autonome" ils ne veulent plus payer la redevance qu'on leur facture depuis de nombreuses années comme s'ils étaient raccordés au réseau collectif de tout à l'égout.

D'autres associations ont été confrontées à ce même problème, entre autres, les Ghyveldois et les Millamois.

En effet, les "collectivités" territoriales, syndicats ou communautés de commune, comme la CCF d'Hondschoote, interprètent à leur manière la nouvelle loi sur l'eau. En 1997 la CCF a créé une nouvelle redevance au m³ d'eau consommée, spéciale pour les non-raccordables, justifiée par un contrôle et une vidange des installations, soi-disant obligatoires tous les 3 ans.

Pour parfaire sa décision, la CCF exerce des "pressions" sur les usagers dont l'installation est déclarée non conforme à la nouvelle loi.

Elle engage des familles à entreprendre des travaux importants allant de 7650 à 14000 euros (50000 à 90000 francs) sans parler d'une étude de sol individuelle "obligatoire" réalisée par une société recommandée par la CCF car "moins chère", 300 euros (2000 francs), qui s'ajoutent aux frais, malgré que le "zonage" soit à la charge de la collectivité.

Heureusement, jusqu'à une certaine date, des subventions ont été accordées à hauteur de 60 % du coût total (argent public bien sûr).

Pourtant des usagers réalisant les travaux par leurs propres moyens n'ont déboursé que 765 à 1500 euros (5000 à 10000 francs) pour le matériel et quelques heures de grue.

À souligner : certains usagers ont réalisé ces travaux onéreux, mais n'ont pu échapper aux inconvénients de leur environnement en amont ou en aval, mal desservi ou mal entretenu, qui leur cause des désagréments comme engorgements, ou même, menace d'inondation.

200 familles regroupées

Looweg engage une action judiciaire en 1998 et présente son argumentation avec M^e Mougel, avocat à Dunkerque. C'est un succès quasi total. Dans le jugement rendu en 2001 par le tribunal : 43 dossiers sur 46 récupèrent 4 années de l'ancienne redevance à taux plein, ainsi que la "suppression" de la redevance autonome au m³, jugée illégitime et injustifiée : soit un gain sur 8 ans.

Cependant la CCF, avec son président, s'obstine, remettant le jugement en question, en ne

voulant pas accorder de remboursement à de nouveaux demandeurs et intimidé, voire menace deux familles qui avaient pourtant "gagné" en justice. Nouveaux jugements, nouvelles victoires, M^e Mougel totalise 51 succès pour Looweg avec plus de 160000 francs revenant à ces familles. Mais ce n'est pas encore terminé, depuis 2001, la CCF continue d'imposer une redevance forfaitaire "légale" de 15 euros semestriels pour le contrôle "inéluçtable" des installations et les nouveaux agréments. Pour l'usage cette redevance qui paraît modique représente 3 ou 4 fois le "service rendu", ce qui est bien sûr interdit...

Looweg, forte de 200 familles d'adhérents et (ou) sympathisants ne baisse pas les bras. Presque toutes les communes du canton sont représentées au sein de l'association :

Bambecque, Ghyvelde, Hondschoote, Killem, Les Moères, Rexpoède et Warhem.

De plus, Looweg fidèle à son objet, a élargi son champ d'action, notamment dans les domaines de la vie courante, de l'environnement et la pollution. Elle est devenue membre d'ADELFA.

Fin 2002, au village de Warhem, un propriétaire a tenté de se libérer, de façon fort peu "élégante" de ses locataires, l'un âgé de 78 ans, l'autre handicapé, après le décès de la titulaire du bail. Le danger est écarté pour l'instant, et ces personnes demeurent dans leur habitation.

À la même période, dans le domaine d'environnement, une intervention a eu lieu sur un sujet d'actualité : des déversements nauséabonds de fientes de poulets en provenance de Belgique (interdits là-bas?) à proximité d'habitations et d'un gîte de France. Le maire de Warhem, président de la CCF, n'a pas répondu à notre courrier. Le Conseiller Général du canton, Jean SCHEPMAN, a apporté son concours. Les renseignements qui lui ont été fournis par les autorités compétentes sont formels, ces épandages sont réglementés quant à la distance des habitations et doivent être enfouis dans les 24 h ! Or, ils sont toujours sur place et au même stade, bien que les gendarmes se soient rendus sur les lieux.

En cas de nouvelle nuisance, une plainte sera déposée auprès du procureur de la République. Une précision d'ordre écologique, ces matières doivent être prises en compte par les services vétérinaires dans le calcul des apports d'azote organique pour préserver les nappes souterraines...

D'autre part, non loin de là, des questions se posent quant à la pollution "générée" par l'ancienne décharge de Warhem. Des pêcheurs ont d'ailleurs déjà évoqué ce problème...

Directeur de la publication :
Jean Sename

Réalisation : FVDB Dunkerque
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 4 €



Fédération d'associations
de l'environnement

Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino - BP 21
59941 Dunkerque cédex 2
Tél. 03 28 20 30 40
Fax 03 28 20 30 39
www.maison-environnement.org

L'ADELFA bénéficie du concours
de la ville de Dunkerque,
de la Communauté Urbaine
de Dunkerque, du Syndicat Mixte
de la Côte d'Opale
et de la Direction Régionale
de l'Environnement (DIREN).